

Réduire les charges de la facturation pour faire d'une contrainte une opportunité

La dématérialisation des factures sera à l'évidence un chantier important de l'année à venir pour les imprimeurs, avec un objectif central : optimiser les coûts.



Près de 8,5 millions d'entreprises françaises, assujetties à la TVA, vont être prochainement confrontées à l'obligation de facturation électronique selon les modalités décidées par la DGFIP. Les imprimeurs et autres professionnels de nos filières, que nous avons interrogés, se préparent tous avec sérénité pour les prochaines échéances, notamment celle du 1^{er} septembre 2026. Nombre d'entre eux se souviennent du passage à l'an 2000 et du bogue annoncé, qui ne s'est pas produit, ou, plus récemment, du prélèvement des impôts à la source, qui s'est, somme toute, bien déroulé.

Il n'en demeure pas moins que ceux qui éditent leurs factures sur un logiciel bureautique de type Excel ou Word ne pourront plus le faire sans logiciel complémentaire. Même certaines solutions en ligne, utilisées par des professionnels indépendants, vont s'avérer incompatibles avec les nouveaux protocoles de transferts imposés par l'État, en tout cas dans leur offre gratuite.

Aline Paumard, graphiste free-lance (lire son point de vue ci-contre), va ainsi être obligée de changer de logiciel, et donc probablement de voir augmenter ses coûts de traitements administratifs. Pour les indépendants, le retour sur investissement de cette réforme reste, en effet, pour le moins hypothétique. L'État français estime en revanche à pas moins de 4,5 milliards d'euros par an les gains que les TPE et PME devraient réaliser, à terme, avec la facturation électronique.

Encore quelques zones d'ombre

Pour Jérôme Niel, directeur général de Copytop, le passage réglementaire à la facturation électronique est clairement abordé comme une opportunité : *« Avec nos 43 agences, le volume de factures est très important, explique-t-il. Cela va nous permettre d'automatiser certains processus encore très manuels et de gagner en efficacité. Pour autant, il s'agit d'un vrai projet que nous portons depuis plusieurs mois. Nous travaillons activement sur notre cahier des charges et sur le choix de nos partenaires. »*

Pour l'heure, c'est la sérénité qui semble primer. Ainsi, Stéphane Chazel, président de Caractère Imprimeur, à Marseille (13), rencontré en janvier dernier, s'estimait déjà fin prêt pour affronter les échéances de septembre 2026 et 2027. Utilisateur de Cadratin et de Cogilog, il n'a aucun doute sur le fait que ces logiciels sauront s'adapter et tirer parti des possibilités ouvertes par la dématérialisation presque entière des flux de facturation. Un avis partagé par Stéphane Béra, président du groupe Estimprim et d'ImpriClub (lire aussi : Stéphane Béra, président du groupe Estimprim et du groupement d'imprimeurs ImpriClub : *« Il reste encore des zones d'ombre de la part de l'État »*) : *« Nous avons sollicité nos partenaires référencés par notre groupement, Ecoffi et Graphic Communications [ex-ePS, Ndlr]. Ils sont en train d'informer nos sociétaires, notamment en organisant des webinaires. »* « La plupart de nos adhérents sont en veille sur la question, relate, pour sa part, Frédéric Barbey, président de PVP, à Digoin (71), et du réseau ImpriFrance (lire aussi : Frédéric Barbey, président de PVP et du groupement d'imprimeurs ImpriFrance : *« L'adaptation demande un certain travail de notre part »*). Pour ma part, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas encore arrêté mon choix en matière de PA entre la solution intégrée que me propose mon logiciel comptable et une solution plus sécurisée, comme celle d'un établissement bancaire. »

Il reste de toute façon plusieurs zones d'ombre dans les directives qui entourent cette poussée de la digitalisation des processus de l'entreprise. Parmi elles : la question des points de livraison multiples d'une même facture ou la gestion des notes de frais. Des zones d'ombre qui n'encouragent pas à la précipitation. *« En sortant d'une conférence sur le sujet, raconte Aline Paumard, j'ai interrogé le tenancier du bar dans lequel je déjeunais. Il n'avait encore aucune idée de la façon dont cela allait se passer pour les factures, indispensables à la déclaration des frais professionnels. »* La réduction espérée des délais de recouvrement grâce à la facturation électronique est bien sûr dans tous les esprits. Un bénéfice envisageable, pour autant que les procédures soient correctement ciselées et que les partenaires jouent le jeu. Stéphane Béra, a, sur le sujet, l'expérience de Chorus Pro, pour la facturation B2G (en direction de l'administration). *« De façon logique, aucune facture ne peut être émise envers l'administration sans qu'il y figure un numéro de commande. L'administration dit qu'elle paye en heure, mais il nous arrive d'attendre ce numéro parfois plusieurs semaines pour pouvoir facturer. »* Un cas de figure qui ressort aussi des statistiques des Assises des délais de paiement : les hôpitaux, notamment, sont réputés être de très lents payeurs. Attention donc aux conditions générales d'achats des commanditaires. Certains clients peuvent exiger (en petits caractères) la présence d'une information, puis justifier, avec plus ou moins de bonne foi, le retard de paiement par son omission.

Optimiser le cycle des factures

En tout état de cause, cette digitalisation de la facturation est l'occasion de remettre en question ses propres processus, de façon à transformer cette mutation en économie de coût de production et en efficacité industrielle. *« Il ne s'agit pas de raisonner facture, mais processus dans leur globalité, expose Pascal Lenoir, directeur de la production de Gallimard et président de Clic.EDIt (lire son point de vue : Pascal Lenoir, directeur de production des éditions Gallimard et président de Clic.EDIt : « Mutualiser les investissements nécessaires »). La facturation ne représente qu'une petite partie des informations qui peuvent transiter en langage Clic.EDIt. Nous avons l'opportunité aujourd'hui d'étendre les bénéfices industriels de l'automatisation des services et de la digitalisation qui, de toute façon, nous sont imposées. Nous avons calculé que la création d'un dossier de travail à partir d'une commande arrivée en Clic.EDIt prend de cinq à dix fois moins de temps qu'une commande traditionnelle. Cela devrait être motivant. Au lieu d'exiger d'un fabricant très compétent qu'il passe son temps à recopier des données dans un logiciel, on lui dégage du temps pour produire de la valeur. »*